

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DAC 294 Subventions (6.000 euros) aux associations Ménilmusique et Association musicale Vivaldi Paris Île de France, Paris 20.

Madame Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel la Maire de Paris propose d'attribuer deux subventions aux associations Ménilmusique et Association musicale Vivaldi Paris Île de France, Paris 20 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 19 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros est attribuée à l'association Ménilmusique, 11, rue de Noisy le Sec, 75020 Paris au titre de 2021. (2021_04154, 12965)

Article 2: Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros est attribuée à l'association musicale Vivaldi Paris Île de France, 20 rue Édouard Pailleron, BAL 38 Paris 75019 au titre de 2021. (2021_04048, 4901)

Article 3: La dépense correspondante, soit 6.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO